

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 27 avril 2026

Délibération n°2026/078

Objet : Modification de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public signé entre la régie des Transports « A BALANINA » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne portant sur les horaires de la saison hivernale

| Nombre de membres 46 | | | L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. |
|--|--------------------|--|--|
| En exercice | Présents | Votants | |
| 46 | 36 | 42 | Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint. |
| Pour 42 | Contre - | Abstentions - | |
| <p>Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthelemy – COSTA Angèle – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.</p> <p>Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – COLOMBANI Laurent a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à RAFFO Marie – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph–</p> <p>Absents : ANTONELLI Jean-Toussaint – FERRANDI Paul-Vincent – LECA Dominique – PINAUD Jean-Michel.</p> | | | |
| Convocation envoyée le : 14/04/2026 Et affichée le : 14/04/2026 | | Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 30/04/2026 | |

VU le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route,

VU le Code des transports,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique ,

VU la délibération n° 2021/145 en date du 29 octobre 2021 du Conseil communautaire portant sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation du nouveau réseau de transport public de voyageurs,

VU la délibération n°2021/146 du 29 octobre 2021 du Conseil communautaire portant création de la régie de Transport « A BALANINA » et adoption de ses statuts,

VU l'avis du comité des partenaires sur le projet de contrat d'obligation de service public en date du 22 février 2022,

VU la délibération n°2022/059 du Conseil communautaire sur le contrat d'obligation de service public entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne et la régie de Transport Intercommunal « A BALANINA »,

VU la délibération n°2022/163 du Conseil communautaire portant sur la modification du contrat d'obligation de service public entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne et la régie de Transport Intercommunal « A BALANINA » portant sur les horaires spécifiques de la saison hivernale,

Le Président informe le Conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à la modification de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public (OSP) signé entre la régie des Transports « A Balanina » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne.

Le Président rappelle que l'annexe 2 porte sur les horaires et les itinéraires.

Le Président indique que le réseau actuel, tel que défini à l'annexe 2 du contrat d'OSP doit évoluer à la suite de l'analyse de la fréquentation hivernale et des retours des usagers. Cette adaptation vise à améliorer la qualité du service tout en respectant l'enveloppe kilométrique initialement prévue.

Il propose les modifications suivantes :

- Ligne 2 : Départ à 09h33 au lieu de 10h14 – (*Répondre aux besoins*).
- Lignes 3 et 4 : Suppression des rotations de 17h04 (L3) et 09h35 (L4) – (*Trop faible fréquentation*)
- Création de nouvelles lignes (*Départs Gare routière de L'Île-Rousse*) :
 - Ligne 12 (Mercredi et Jeudi) : Desserte de Palasca (*via Losari et Belgodère*). Départs à 09h50 et 16h20.
 - Ligne 14 (Mardi) : Desserte de Losari (*via Monticello, Ville-di-Paraso, Costa, Occhiatana et Belgodère*). Départs à 09h50 et 16h20.

Ces ajustements permettent donc de redéployer les moyens vers des zones à plus forte demande sans impact financier supplémentaire sur le contrat.

Le document modifié se trouve en annexe.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public conclu entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne et la régie de Transport « A BALANINA »,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public, jointe à la délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 27 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI



Le Président,
MORTINI Lionel

